

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 11 AVRIL 2018, À 19 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE LA PRÉFÈTE SUPPLÉANTE, MADAME CATHY POIRIER, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M.	Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel — Gascons
M ^{me}	Louissette Langlois, maire	Ville de Chandler
M.	Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M.	Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M.	Magella Warren, maire suppléant	Ville de Percé

Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé :

M^{me} Christine Roussy, aménagiste & adjointe à la direction
M. Mario Grenier, directeur général

Est absente :

M^{me} Nadia Minassian, préfète

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 04 par madame Cathy Poirier, préfète suppléante de la MRC du Rocher-Percé. Madame Christine Roussy, adjointe à la direction, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

18-04-055-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète suppléante procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

18-04-056-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 5 MARS 2018

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 mars 2018.

18-04-057-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 MARS 2018

Sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2018.

18-04-058-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 MARS 2018

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mars 2018.

18-04-059-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DE CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2018 AU 5 AVRIL 2018

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 15 mars 2018 au 5 avril 2018, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 13155 à 13218 au montant de 200 693,97 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 2405 à 2417, au montant de 47 538,32 \$, le tout pour un grand total de 248 232,29 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné, Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

18-04-060-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 5 AVRIL 2018

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la liste des comptes à payer au compte 11653 en date du 5 avril 2018, au montant 65 818,68 \$, soit approuvée par les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé et que le directeur général, monsieur Mario Grenier, soit autorisé à procéder au paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné, Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

18-04-061-O

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DES LOTS 5 083 357 ET 5 083 798 PAR LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que les lots 5 083 357 et 5 083 798 sont situés en zone agricole (inclusion) établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adressé une demande d'exclusion de la zone agricole des lots 5 083 357 et 5 083 798 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que ladite demande ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé se déclare, par la présente, favorable à la demande de la Ville de Percé déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

18-04-062-O

PROJET PILOTE – GESTION DES ODEURS DE COMPOSTAGE

CONSIDÉRANT que, tel que convenu l'an dernier, des recherches de solutions pour mettre en place des approches ou des équipements pouvant améliorer la gestion des odeurs ponctuelles issues des arrivages de résidus marins au printemps ont été réalisées;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du mandat octroyé à la firme SOLINOV, nous avons reçu leur avis technique le 29 mars dernier énonçant que la solution est d'implanter une aire de gestion des résidus marins en piles statiques aérées;

CONSIDÉRANT qu'afin de mettre en place les équipements et structures du projet pilote, certains achats sont requis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- d'autoriser le processus d'achat pour la tuyauterie et quincaillerie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mercier et Frères, au montant de 5 103 \$, incluant les taxes, et que les équipements soient mis en place le plus tôt possible considérant que les arrivages de résidus marins sont débutés.
- de procéder à des appels d'offres pour l'achat de ventilateurs et pour l'exécution des travaux électriques et autoriser le directeur général à procéder à l'achat auprès du plus bas soumissionnaire conforme.
- que les dépenses associées à ce projet soient imputées au surplus budgétaire de la MRC.

DÉPÔT DU BILAN DU PGMR – LES GRANDS CONSTATS

Le directeur général présente le bilan du PGMR pour l'année 2017. Les grands constats sont :

- Un taux de valorisation de 60 % (un taux inégalé au cours des dernières années)
- 11 % pour les matières recyclables
- 22 % pour les matières valorisables aux écocentres
- 12 % pour les matières organiques
- 16 % pour les boues de fosses septiques valorisées
- ce qui représente 485 kg/citoyen à l'enfouissement. L'objectif du PGMR, fixé à 550 kg/hab, est dépassé !

Le bilan 2017 est accessible sur le site www.ritmrg.ca sur la page d'accueil dans la rubrique « dernières nouvelles ».

Un communiqué émis par la RITMRG soulignait aussi au passage, le nouveau logo adopté par le conseil d'administration.

18-04-063-O

ADOPTION DES RECOMMANDATIONS POUR LA FORMATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE (CIS) POUR LE FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds de développement des territoires en date du 4 novembre 2015, portant le numéro 15-011-188-E, qui inclut notamment la formation du comité d'investissement socioéconomique (CIS);

CONSIDÉRANT que le comité effectuera une analyse des investissements dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO);

CONSIDÉRANT que ledit comité aura un pouvoir de recommandation au conseil de la MRC dans le Volet Fonds d'aide aux organismes;

CONSIDÉRANT que nous devons renouveler le mandat biannuel du comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le comité d'investissement socioéconomique (CIS) de la MRC du Rocher-Percé soit composé des personnes suivantes :

- M^{me} Marie-Josée Allain, représentante de la Municipalité de Port-Daniel — Gascons;
- M^{me} Jacqueline Ritchie Huard, représentante de la Ville de Chandler;
- M^{me} Line Blais, représentante de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé;
- M^{me} Nathalie Kearney, représentante du comité de suivi en développement social;
- M. John Michaud, représentant de la Ville de Percé;
- M. Sylvio Lebreux, représentant de la Ville de Grande-Rivière

De plus les représentants suivants s'ajoutent :

- la préfète de la MRC;
- le responsable du développement socioéconomique;
- la conseillère en développement de la MRC;
- une personne-ressource experte, si nécessaire.

Le comité est effectif jusqu'au 31 mars 2020.

18-04-064-Q

FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) -- ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Le responsable du développement socioéconomique, monsieur Francis Dumont, a présenté, en séance de travail le 10 avril 2018, les dossiers dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO) et déposé les recommandations du comité d'investissement socioéconomique.

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, à la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2018-2019-03	Corporation des sports de Val d'Espoir	Amélioration des infrastructures sportives	3 800 \$	5 250 \$
FAO-2018-2019-04	MRC du Rocher-Percé	Commandites	20 000 \$	20 000 \$
FAO-2018-2019-05	Municipalité Port-Daniel-Gascons	Transport – cours de natation	2 750 \$	6 150 \$
FAO-2018-2019-06	Comité des loisirs de Grande-Rivière	Acquisition d'équipement – sentiers Fat-Bike / raquettes	4 400 \$	9 984 \$
FAO-2017-2018-48	Maison de la culture de Grande-Rivière	Entente de développement culturel 2018 (montant supplémentaire)	20 000 \$	91 833 \$
TOTAL			50 950 \$	133 217 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

18-04-065-O

MISE EN PLACE DE PARC-O-MÈTRE

CONSIDÉRANT les objectifs de la Politique de sport;

CONSIDÉRANT que le parc-o-mètre est un outil qui permettrait de répertorier et de caractériser les parcs et infrastructures sportives toutes les municipalités de la MRC du Rocher-Percé, dans un objectif d'optimisation;

CONSIDÉRANT que le parc-o-mètre constituera un excellent outil d'aide à la décision;

CONSIDÉRANT que les sommes ont déjà été budgétées, notamment via une subvention de 42 000 \$ du FCD;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que l'offre de service de l'URLS au montant de 4 076 \$ soit acceptée et que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC.

18-04-066-O

FONDS RELÈVE ENTREPRISE – LES CHAMBRES DE COMMERCE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT les retraites prochaines chez beaucoup d'entrepreneurs sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le Fonds de soutien à la relève aura un impact économique en permettant de conserver la propriété de nos entreprises en région et en s'assurant de mettre en place un levier financier qui supporte les entreprises dans leurs transactions;

CONSIDÉRANT que le Fonds de soutien permettra de donner un coup de pouce additionnel au financement de projets de relève sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- que la MRC du Rocher-Percé accorde une aide financière non remboursable d'un montant maximal de 20 000 \$ puisée à même le « Fonds de développement des territoires » afin de permettre à la Chambre de commerce Baie des Chaleurs de capitaliser son Fonds de relève
- qu'un représentant de la MRC du Rocher-Percé soit désigné comme membre du comité d'investissement
- que cette contribution de notre part soit dédiée exclusivement aux dossiers provenant de notre MRC.

18-04-067-O

EMBAUCHE DE MADAME SONIA LESSARD À TITRE TECHNICIENNE EN PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT la résolution 17-07-153-O relative à l'embauche de madame Sonia Lessard à titre technicienne en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé doit combler de façon définitive le poste de technicienne en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que madame Lessard possède les qualifications, l'expérience et la motivation requises pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT que madame Lessard a su accomplir avec satisfaction les tâches qui lui ont été confiées et a rencontré les obligations et les objectifs fixés pendant la période de probation de six (6) mois qui s'est terminée le 7 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé procèdent à l'embauche de madame Sonia Lessard à titre technicienne en prévention des incendies sur une base permanente, débutant le 16 avril 2018, au salaire et conditions établis en fonction de la Politique des relations de travail des employés de la MRC présentement en vigueur

18-04-068-O

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2017 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par la technicienne en prévention des incendies, madame Sonia Lessard, a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* stipule que la MRC doit adopter et transmettre au Ministre un rapport d'activités annuel par résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport d'activités 2017 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la MRC du Rocher-Percé.

18-04-069-O

NOMINATION DU PROCUREUR DE LA MRC POUR LE TRAITEMENT DES CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-03-045-O qui mandatait Me Josée Méthot et Me William Assels pour le traitement des constats d'infraction de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Me William Assels à titre de procureur de la MRC pour le traitement de l'ensemble des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé

1. Abroge la résolution numéro 10-03-045-O;
2. Mette fin à l'entente avec Me Josée Méthot et avise cette dernière que les dossiers en attente de traitement qui lui ont été transmis soient complétés par elle;
3. accepte l'offre de services Me William Assels, avocat de la firme St-Onge & Assels aux taux suivants :
 - 60,00 \$ par constat d'infraction, incluant les constats relatifs au stationnement;
 - 150,00 \$/h quant aux constats d'infraction concernant les règlements municipaux;
 - Frais de déplacement de 0,50 \$ par kilomètre.

CORRESPONDANCE

- 2018.03.28 M. Martin Coiteux, MSP
Objet : Aide financière accordée en vertu du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

18-04-070-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres présents que la séance soit et est levée; il est 19 h 27.

Cathy Poirier
Préfète suppléante

Mario Grenier
Directeur général & sec.-trésorier